RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02754
Numéro SIREN : 524 252 343
Nom ou dénomination : FINANCIERE ZELMAT

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/006424

FINANCIERE ZELMAT

10, rue du Pountil
31410 MAUZAC

COMPTES ANNUELS
au 31/03/2023

BBA
ST GAUDENS
COMPTABILITE PAR ENTREPRISES DE PERFORMANCE

sommaire

Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable 2

Bilan 4

ACTIF 4

Actif immobilisé 4

Actif circulant 4

PASSIF 5

Capitaux Propres 5

Provisions pour risques et charges 5

Emprunts et dettes 5

Compte de résultat 7

Bilan détaillé 10

ACTIF 10

Actif immobilisé 10

Actif circulant 10

PASSIF 11

Capitaux Propres 11

Provisions pour risques et charges 11

Emprunts et dettes 11

Compte de résultat détaillé 13

Soldes intermédiaires de Gestion 15

Liasse Fiscale 18

Annexes Legales 43

FINANCIERE ZELMAT

Rapport de présentation de l'Expert-Comptable

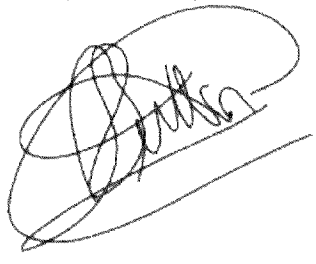
Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT pour l'exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023 les comptes annuels ci-joints, qui comportent 52 pages, se caractérisent par les données suivantes

- Total du bilan	3 452 039,89	Euros
- Chiffre d'affaires	279 972,06	Euros
- Résultat net comptable	346 884,96	Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit.

Fait à ESTANCARBON
Le 21/06/2023
L'Expert-Comptable



BERTONI Laetitia

FINANCIERE ZELMAT

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	727	151	576		576
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	1 354 459		1 354 459	1 004 459	350 000
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	**1 355 186**	**151**	**1 355 035**	**1 004 459**	**350 576**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs					
Personnel					
Organismes sociaux	845		845		845
Etat, impôts sur les bénéfices					
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 910		1 910	1 179	731
Autres	875 620		875 620	623 602	252 018
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	760 000		760 000	500 000	260 000
Disponibilités	458 258		458 258	1 156 972	- 698 714
Charges constatées d'avance	371		371	371	
TOTAL (II)	**2 097 005**		**2 097 005**	**2 282 124**	**- 185 119**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**3 452 191**	**151**	**3 452 040**	**3 286 583**	**165 457**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé 579 600 Euros)	579 600	579 600	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	57 960	57 960	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 420 811	1 608 489	812 322
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	346 885	869 322	- 522 437
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**3 405 256**	**3 115 371**	**289 885**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers			
. Associés	28 364	136 955	- 108 591
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 318	7 076	4 242
Dettes fiscales et sociales			
Personnel			
Organismes sociaux		11 734	- 11 734
. Etat, impôts sur les bénéfices	834	8 686	- 7 852
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 664	4 628	36
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	104	106	- 2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 500	2 027	- 527
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**46 784**	**171 212**	**- 124 428**
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**3 452 040**	**3 286 583**	**165 457**

FINANCIERE ZELMAT

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	279 972		279 972	280 000	- 28	-0,01
Chiffres d'affaires Nets	**279 972**		**279 972**	**280 000**	**- 28**	**-0,01**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			0	0		
Total des produits d'exploitation			**279 972**	**280 000**	**- 28**	**-0,01**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			9 352	10 061	- 709	-7,05
Impôts, taxes et versements assimilés			7 223	9 823	- 2 600	-26,47
Salaires et traitements			69 084	89 634	- 20 550	-22,93
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations			151		151	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation			**85 809**	**109 518**	**- 23 709**	**-21,65**
RESULTAT EXPLOITATION			**194 163**	**170 482**	**23 681**	**13,89**
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations			201 745	749 500	- 547 755	-73,08
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			11	88	- 77	-87,50
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			**201 756**	**749 588**	**- 547 832**	**-73,08**
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières						
RESULTAT FINANCIER			**201 756**	**749 588**	**- 547 832**	**-73,08**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			**395 919**	**920 070**	**- 524 151**	**-56,97**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	49 034	50 748	- 1 714	-3,38
Total des Produits	**481 728**	**1 029 588**	**- 547 860**	**-53,21**
Total des charges	**134 843**	**160 266**	**- 25 423**	**-15,86**
RESULTAT NET	**346 885**	**869 322**	**- 522 437**	**-60,10**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

FINANCIERE ZELMAT

Bilan détaillé

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Autres immobilisations corporelles	727	151	576		576
2183000000 MAT BUREAU &INFORMATIQUE	*727*		*727*		*727*
2818300000 AMORT MAT BUREAU &INFORMATIQUE		*151*	*-151*		*- 151*
Autres participations	1 354 459		1 354 459	1 004 459	350 000
2611100000 TITRE PART° SARL CODISTAL	*579 000*		*579 000*	*579 000*	
2611200000 TITRE PART° SAS DIFRADIS	*424 059*		*424 059*	*424 059*	
2611300000 TITRES ABEDIS	*1 300*		*1 300*	*1 300*	
2611400000 TITRES DE PARTI° SCI ZELMAT	*100*		*100*	*100*	
2611500000 TITRES PART° CZIMMO	*350 000*		*350 000*		*350 000*
TOTAL (I)	1 355 186	151	1 355 035	1 004 459	350 576
Actif circulant					
. Organismes sociaux	845		845		845
4378100000 AC RSI/URSSAF	*845*		*845*		*845*
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 910		1 910	1 179	731
4456610000 TVA DEDUCTIBLE	*264*		*264*	*236*	*28*
4458600000 ETAT TVA S/FACT NON PARVENUES	*1 646*		*1 646*	*943*	*703*
. Autres	875 620		875 620	623 602	252 018
4671000000 CODISTAL	*99 473*		*99 473*		*99 473*
4674000000 DIFRADIS	*822*		*822*	*822*	
4676000000 SCI ZELMAT	*624 676*		*624 676*	*622 780*	*1 896*
4677000000 SCI CZIMMO	*150 650*		*150 650*		*150 650*
Valeurs mobilières de placement	760 000		760 000	500 000	260 000
5030000000 VAL MOBILIERES PLACEMENT	*400 000*		*400 000*	*400 000*	
5031000000 ACTIONS TITRES COTES	*260 000*		*260 000*		*260 000*
5040000000 AUTRES TITRES CONFERANT DROIT PROPR	*100 000*		*100 000*	*100 000*	
Disponibilités	458 258		458 258	1 156 972	- 698 714
5121000000 CRCA	*89 601*		*89 601*	*386 332*	*- 296 731*
5122000000 CRCA 2	*249*		*249*	*200 237*	*- 199 988*
5123000000 CIC	*368 408*		*368 408*	*570 402*	*- 201 994*
Charges constatées d'avance	371		371	371	
4860000000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	*371*		*371*	*371*	
TOTAL (II)	2 097 005		2 097 005	2 282 124	- 185 119
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 452 191	151	3 452 040	3 286 583	165 457

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé 579 6	579 600	579 600	
1013000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	*579 600*	*579 600*	
Réserve légale	57 960	57 960	
1061000000 RESERVE LEGALE	*57 960*	*57 960*	
Autres réserves	2 420 811	1 608 489	812 322
1068000000 AUTRES RESERVES	*2 420 811*	*1 608 489*	*812 322*
Résultat de l'exercice	346 885	869 322	- 522 437
TOTAL (I)	3 405 256	3 115 371	289 885
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes			
Associés	28 364	136 955	- 108 591
4551000000 ASSOCIES CPTE COURANT	*28 364*	*136 955*	*- 108 591*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 318	7 076	4 242
4010000000 FOURNISSEURS	*1 442*	*1 418*	*24*
4081000000 FOURN FACTURES NON PARVENUES	*9 876*	*5 658*	*4 218*
. Organismes sociaux		11 734	- 11 734
4378100000 AC RSI/URSSAF		*11 734*	*- 11 734*
. Etat, impôts sur les bénéfices	834	8 686	- 7 852
4440000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	*834*	*8 686*	*- 7 852*
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 664	4 628	36
4455100000 ETAT TVA A DECAISSER	*4 664*	*4 628*	*36*
. Autres impôts, taxes et assimilés	104	106	- 2
4486000000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	*104*	*106*	*- 2*
Autres dettes	1 500	2 027	- 527
4671000000 CODISTAL		*527*	*- 527*
4675000000 ABEDIS	*1 500*	*1 500*	
TOTAL (IV)	46 784	171 212	- 124 428
TOTAL PASSIF (I à V)	3 452 040	3 286 583	165 457

FINANCIERE ZELMAT

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	279 972		279 972	280 000	- 28	-0,01
7061000000 PRET°HOLDING CODISTAL	*56 250*		*56 250*	*60 000*	*- 3 750*	*-6 25*
7062000000 PRET°HOLDING DIFRADIS	*132 501*		*132 501*	*140 000*	*- 7 499*	*-5.36*
7063000000 PRESTATION HOLDING ABEDIS	*91 221*		*91 221*	*80 000*	*11 221*	*14,03*
Chiffre d'affaires Net	279 972		279 972	280 000	- 28	-0,01

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation	%
Total des produits d'exploitation	279 972	280 000	- 28	-0,01
Autres achats et charges externes	9 352	10 061	- 709	-7,05
6063000000 ACHATS FOURN ENTRET PETIT EQUIPEMEN	*832*	*727*	*105*	*14,44*
6064000000 ACHATS FOURNIT ADMINISTRATIVES	*278*	*272*	*6*	*2.21*
6161000000 ASSUR MULTIRISQUES	*494*	*494*		*0,00*
6183000000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	*150*	*46*	*104*	*226,09*
6226000000 HONORAIRES	*4 717*	*6 967*	*- 2 250*	*-32,30*
6227000000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	*9*	*19*	*- 10*	*-52,63*
6251000000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	*2 211*		*2 211*	*N/S*
6278000000 AUTR FRAIS /PRESTATIONS DE SERVICES	*661*	*1 536*	*- 875*	*-56 97*
Impôts, taxes et versements assimilés	7 223	9 823	- 2 600	-26,47
6333000000 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CO	*78*	*103*	*- 25*	*-24,27*
6351100000 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	*414*	*423*	*- 9*	*-2,13*
6371100000 RSI CSG DEDUCTIBLE	*4 719*	*6 517*	*- 1 798*	*-27,59*
6371900000 RSI RDS CSG N DEDUCTIBLE	*2 012*	*2 780*	*- 768*	*-27,63*
Salaires et traitements	69 084	89 634	- 20 550	-22,93
6411500000 REMUNERATION ABEL ZELMAT	*45 000*	*60 000*	*- 15 000*	*-25.00*
6411510000 COT OBLI A.ZELMAT	*15 022*	*20 601*	*- 5 579*	*-27,08*
6411530000 VIE GENERALI	*5 683*	*5 655*	*28*	*0,50*
6411540000 COMP SANTE APRIL	*3 378*	*3 378*		*0,00*
Dotations aux amortissements sur immobilisations	151		151	N/S
6811200000 DOT AMORT IMMO CORPORELLES	*151*		*151*	*N/S*
Total des charges d'exploitation	85 809	109 518	- 23 709	-21,65
RESULTAT D'EXPLOITATION	**194 163**	**170 482**	**23 681**	**13,89**
Produits financiers de participations	201 745	749 500	- 547 755	-73,08
7611000000 REVENUS TITRES DE PARTICIPATION	*192 403*	*749 500*	*- 557 097*	*-74,33*
7617000000 REVENUS CREANCES RATTACHEES A PARTI	*9 342*		*9 342*	*N/S*
Autres intérêts et produits assimilés	11	88	- 77	-87,50
7680000000 AUTRES PROD FINANCIERS	*11*	*88*	*- 77*	*-87,50*
Total des produits financiers	201 756	749 588	- 547 832	-73,08
RESULTAT FINANCIER	**201 756**	**749 588**	**- 547 832**	**-73,08**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**395 919**	**920 070**	**- 524 151**	**-56,97**
Impôts sur les bénéfices	49 034	50 748	- 1 714	-3,38
6950000000 IMPOTS S/LES BENEFICES	*49 034*	*50 748*	*- 1 714*	*-3.38*
Total des Produits	481 728	1 029 588	- 547 860	-53,21
Total des charges	134 843	160 266	- 25 423	-15,86
RESULTAT NET	**346 885**	**869 322**	**- 522 437**	**-60,10**

FINANCIERE ZELMAT

Soldes intermédiaires de Gestion

Soldes intermédiaires de Gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2023 P1 : 12 mois	P2-P1 en %	Exercice clos le 31/03/2022 P2 : 12 mois	P3-P2 en %	Exercice clos le 31/03/2021 P3 : 12 mois	P4-P3 en %	Exercice clos le 31/03/2020 P4 : 12 mois
Ventes de marchandises							
- Coût direct d'achat							
+/- Variation du stock de marchandises							
Marge commerciale (I)							
Taux de marge commerciale	**%**		**%**		**%**		**%**
+ Production vendue	279 972	0 00	280 000	-6 46	299 368	-2 46	306 950
+ Production stockée							
+ Production immobilisée							
Production de l'exercice	**279 972**		**280 000**		**299 368**		**306 950**
- Matières premières et approvisionnements							
- Sous-traitance directe							
Marge brute sur production (II)	**279 972**		**280 000**		**299 368**		**306 950**
Taux de marge brute sur production	**100,00 %**		**100,00 %**		**100,00%**		**100,00%**
Marge brute globale (I + II)	**279 972**		**280 000**		**299 368**		**306 950**
Taux de marge brute globale	**100,00 %**		**100,00 %**		**100,00%**		**100,00 %**
- Services extérieurs et autres charges externes	9 352	-7.04	10 061	19.15	8 444	-64 91	24 068
Valeur ajoutée produite	**270 620**		**269 939**		**290 924**		**282 883**
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	**96,66 %**		**96,41 %**		**97,18%**		**92,16%**
+ Subventions d'exploitation							
- Impôts, taxes et versements assimilés	7 223	-26 46	9 823	0 48	9 776	-5.27	10 321
- Salaires et traitements	69 084	-22.92	89 634	-1 05	90 597	0 38	90 256
- Charges sociales							
Excédent brut d'exploitation	**194 314**		**170 482**		**190 551**		**182 306**
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	**69,40 %**		**60,89 %**		**63,65 %**		**59,39 %**
+ Reprise sur amortissements et provisions							
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	151	N/S					
- Dotations aux provisions sur immobilisations							
- Dotations aux provisions sur actif circulant							
- Dotations aux provisions pour risques et charges							
+ Autres produits de gestion courante	0		0		0	100	1
- Autres charges de gestion courante						100	22
+ Transfert de charges d'exploitation				100	365	-82 85	2 129
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	**194 163**		**170 482**		**190 916**		**184 414**
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	**69,35 %**		**60,89 %**		**63,77 %**		**60,08 %**
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)							
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)							
+ Produits financiers de participations	201 745	-73 07	749 500	N/S	19 500	-93 49	300 000
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances							
+ Autres intérêts et produits assimilés	11	-87 49	88	-33 82	133	-49 23	262
+ Reprises sur provisions financières							
+ Différences positives de change							

	Exercice clos le 31/03/2023 P1 : 12 mois	P2-P1 en %	Exercice clos le 31/03/2022 P2 : 12 mois	P3-P2 en %	Exercice clos le 31/03/2021 P3 : 12 mois	P4-P3 en %	Exercice clos le 31/03/2020 P4 : 12 mois
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières							
- Dotations financières aux amortissements et							
- Intérêts et charges assimilées							
- Différences négatives de change							
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				*100*	14 797	*N/S*	
Résultat courant avant impôts	**395 919**		**920 070**		**195 752**		**484 676**
Résultat courant / chiffre d'affaires	**141,41 %**		**328,60 %**		**65,39 %**		**157,90 %**
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital						*100*	5 000
+ Reprises sur provisions & transferts de charges							
- Charges exceptionnelles sur opérations de							
- Charges exceptionnelles sur opérations en						*100*	200
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et							
Résultat exceptionnel							**4 800**
- Participation des salariés aux résultats							
- Impôts sur les bénéfices	49 034	*-3 37*	50 748	*13 61*	44 668	*-15 28*	52 730
Résultat net Comptable	**346 885**		**869 322**		**151 084**		**436 746**
Résultat net / chiffre d'affaires	**123,90 %**		**310,47 %**		**50,47 %**		**142,29 %**

FINANCIERE ZELMAT

Liasse Fiscale

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — 1 2

Adresse de l'entreprise : 10, rue du Pountil 31410 MAUZAC — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 5 2 4 2 5 2 3 4 3 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 0 3 2 0 2 3

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	727	AU 151	576
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	1 354 459	CV	1 354 459
	Créances attachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	1 355 186	BK 151	1 355 035
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ	878 375	CA	878 375
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	760 000	CE	760 000
	Disponibilités	CF	458 258	CG	458 258
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	371	CI	371
	TOTAL (III)	CJ	2 097 005	CK	2 097 005
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 452 191	1A 151	3 452 040

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2023

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 579 600)		DA	579 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	57 960
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	2 420 811
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	346 885
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	3 405 256
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	28 364
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	11 318
	Dettes fiscales et sociales		DY	5 602
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	1 500
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	46 784
	Ecarts de conversion passif * **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	3 452 040

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	46 784
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue : services *	FG	279 972	FH		FI	279 972
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	279 972	FK		FL	279 972
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	279 972
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)^					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	9 352
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 223
	Salaires et traitements *					FY	69 084
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations : dotations aux amortissements *					GA	151
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	85 809
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	194 163
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	201 745
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	11
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	201 756
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	201 756
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	395 919

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	49 034
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	481 728
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	134 843
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	346 885

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 / Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N – Charges exceptionnelles	Exercice N – Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N – Charges antérieures	Exercice N – Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5)

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐*

[Ne pas reporter le montant des centimes]*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
	Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	727
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN		LO		LP	727
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	1 004 459	8V		8W	350 000
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV	
			TOTAL IV	LQ	1 004 459	LR		LS	350 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 004 459	ØH		ØJ	350 727

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	727	MU	727
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	727	NI	727
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	1 354 459	ØZ	1 354 459
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	1 354 459	2H	1 354 459
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 355 186	ØM	1 355 186

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le 31032023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE . =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formalité obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 SD 2023

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	151	QN		QO	151
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	151	QW		QX	151
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP	151	ØQ		ØR	151

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non versé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non versé (NS + NT + NU)	NY					Total général non versé (NW – NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53-A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT — Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	845		845			
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 910		1 910			
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	875 620		875 620			
	Charges constatées d'avance	VS	371		371			
	TOTAUX	VT	878 747	VU	878 747	VV		
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	11 318	11 318		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	834	834		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 664	4 664		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	104	104		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	28 364	28 364		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 500	1 500		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	46 784	VZ 46 784		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT — Formulaire déposé au titre de l'IR ET ☐ — Néant ☐ * — Exercice N. clos le : 31 03 2023

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	346 885
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39 1 3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	49 034
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	395 919

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	9 620			XA	182 783
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice * et exonérations : Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 octies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)	L5	XF	
	Abattement sur le bénéfice * et exonérations : Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	ØV		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 duodecies)	PA		
	Abattement sur le bénéfice * et exonérations : Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé : dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle cumulateur de contribution (art. 39 decies E)	YH		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II		XH	182 783

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables *	bénéfice (I moins II)	XI	213 136
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	213 136 XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT — Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	869 322
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	869 322

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves — Réserves légales	ZB		
Affectations aux réserves — Autres réserves	ZD	812 322	
Dividendes	ZE	57 000	
Autres répartitions	ZF		
Report à nouveau	ZG		
(N.B. : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	869 322	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N

ENGAGEMENTS

– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

– Sous-traitance			YT	
– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	
– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	4 726
– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	4 626
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	9 352

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	414
– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	6 809
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	7 223

TVA

– Montant de la TVA collectée	YY	55 994
– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	615

DIVERS

– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *			ØB	
– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
– Numéro de centre agréé *	XP			
– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) — Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	0
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

⑫ DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *ter*-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *ter*-0 du CGI) ❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ⑥
		À 19 %, ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: FINANCIERE ZELMAT			Néant ☐*
Exercice ouvert le: 01042022 et clos le: 31032023		Données en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	279 972
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL 1	OX	279 972
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	1 110
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	8 242
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	9 352
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	270 620
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	270 620

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	279 972	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/04/2022		GZ	31/03/2023
Date de cessation				HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2023

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31032023 N° SIRET 5 2 4 2 5 2 3 4 3 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FINANCIERE ZELMAT

ADRESSE (voie) 10, rue du Pountil

CODE POSTAL 31410 VILLE MAUZAC

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5796

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ZELMAT Prénom(s) Abel

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 5796

Naissance: Date 16/08/1962 N° Département EL BORJI (ALGERIE) Commune 99 Pays

Adresse : N° 10 Voie Rue du Pountil

Code Postal 31410 Commune MAUZAC Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Expert+ comptables Janvier 2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31032023 N° SIRET 52425234300016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FINANCIERE ZELMAT

ADRESSE (voie) 10, rue du Pountil

CODE POSTAL 31410 VILLE MAUZAC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	5

Forme juridique	SARL	Dénomination	Sté Nouvelle CODISTAL		
N° SIREN (si société établie en France)	422155580			% de détention	74,00
Adresse : N°		Voie	Chemin de la Croisette		
Code Postal	31860	Commune	PINS JUSTARET	Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	DIFRADIS		
N° SIREN (si société établie en France)	423017623			% de détention	50,00
Adresse : N°		Voie	ROUTE DES MOULINS A VENT		
Code Postal	31700	Commune	MONDONVILLE	Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	ABEDIS		
N° SIREN (si société établie en France)	818636912			% de détention	64,00
Adresse : N°	138	Voie	ROUTE DE SEYSSES		
Code Postal	31100	Commune	TOULOUSE	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	ZELMAT		
N° SIREN (si société établie en France)	839639322			% de détention	10,00
Adresse : N°	10	Voie	RUE DU POUNTIL		
Code Postal	31410	Commune	MAUZAC	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	CZIMMO		
N° SIREN (si société établie en France)	914956313			% de détention	50,00
Adresse : N°		Voie	ROUTE DES MOULINS A VENT		
Code Postal	31700	Commune	MONDONVILLE	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023

N° 2065-SD
2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01042022 clos le 31032023 Durée de l'exercice (en mois) 12

Déclaration nouvelle pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Régime mère / filiale ☐ X

SIEME innovante (cocher la case) ☐

Si option pour le régime optionnel de l'article 39 du code général des impôts, cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
FINANCIERE ZELMAT 10 rue du Pountil 31410 MAUZAC	
SIRET 52425234300016	Mél : abel.zelmat@franchise.carrefourmarket.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Activités des sièges sociaux — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal: 170 636 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 %: 42 500

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 % — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* ☐ — Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A ☐ — Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse / N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse / N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ X NON ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé: Sage Coala

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du déclarant
SARL BRUNAUD BERTONI & ASSOCIES 21 BOULEVARD DES LANDES 31800 ESTANCARBON Tél:0561953900	Tél:
CGA/OMGA (Viseur conventionné) (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné	Date: 21062023 Lieu: MAUZAC
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire Gérant ABEL ZELMAT
	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ ***prestataire :***	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	57 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	57 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	57 000

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
Abel ZELMAT Gérant 10 Rue du Pountil 31410 MAUZAC	5796						

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables janvier 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2023)

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT

Adresse 10, rue du Pountil 31410 MAUZAC

du 01/04/2022

au 31/03/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice ..2023.. (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice ..2023.. 10	213 136
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	208 045

Nom et qualité du signataire ABEL ZELMAT
Gérant

À MAUZAC, le 21062023

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2023

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2023

FINANCIERE ZELMAT

Annexes Legales

Annexes Legales

FINANCIERE ZELMAT

ANNEXE

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 21/06/2023

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023 dont le total est de 3 452 039.89 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 346 884.96 E. présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

FINANCIERE ZELMAT

SOMMAIRE

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Edité le 21/06/2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Regles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
  Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

FINANCIERE ZELMAT

ANNEXE

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 21/06/2023

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

FINANCIERE ZELMAT

ANNEXE

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 21/06/2023

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FINANCIERE ZELMAT

ANNEXE

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 21/06/2023

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

FINANCIERE ZELMAT

ANNEXE

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 21/06/2023

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit`, créat` viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			*727*
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			*727*
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	*1 004 459*		*350 000*
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	*1 004 459*		*350 000*
TOTAL GENERAL	*1 004 459*		*350 727*

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			*727*	*727*
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			*727*	*727*
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			*1 354 459*	*1 354 459*
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			*1 354 459*	*1 354 459*
TOTAL GENERAL			*1 355 186*	*1 355 186*

FINANCIERE ZELMAT

ANNEXE

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 21/06/2023

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		*151*		*151*
Emballages récupérables et divers				
TOTAL		*151*		*151*
TOTAL GENERAL		*151*		*151*

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales,agencements,constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	*151*				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	*151*				
TOTAL GENERAL	*151*				

Mouvements de l'exercice affectant les charges reparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

FINANCIERE ZELMAT

ANNEXE

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 21/06/2023

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	*845*	*845*	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	*1 910*	*1 910*	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	*875 620*	*875 620*	
Charges constatées d'avance	*371*	*371*	
TOTAL GENERAL	*878 747*	*878 747*	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	*11 318*	*11 318*		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	*834*	*834*		
- T.V.A.	*4 664*	*4 664*		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	*104*	*104*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	*28 364*	*28 364*		
Autres dettes	*1 500*	*1 500*		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	*46 784*	*46 784*		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

FINANCIERE ZELMAT

ANNEXE

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 21/06/2023

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/03/2023 12 mois	31/03/2022 12 mois	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*579 600*	*579 600*	*579 600*	*579 600*	*579 600*
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*279 972*	*280 000*	*299 368*	*306 950*	*279 845*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*396 070*	*920 070*	*195 752*	*489 476*	*327 300*
c) Impôt sur les bénéfices	*49 034*	*50 748*	*44 668*	*52 730*	*42 545*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*347 036*	*869 322*	*151 084*	*436 746*	*284 755*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*346 885*	*869 322*	*151 084*	*436 746*	*284 755*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	*69 084*	*89 634*	*90 597*	*90 256*	*94 097*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

FINANCIERE ZELMAT

ANNEXE

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 21/06/2023

7 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
CODISTAL	*76 225*	*469 694*	*74,00*	*579 000*	*579 000*	*99 473*		*7 426 823*	*126 288*	*499 500*
ABEDIS	*2 027*	*917 025*	*64,00*	*1 300*	*1 300*			*17 873 560*	*219 515*	*192 403*
DIFRADIS	*15 200*	*964 272*	*50,00*	*424 059*	*424 059*			*17 918 890*	*346 885*	
SCI CZIMMO	*700 000*		*50,00*	*350 000*	*350 000*	*150 650*				
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SCI ZELMAT	*1 000*		*10,00*	*100*	*100*	*622 780*		*32 000*	*-15 604*	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires



21, boulevard des Landes - 31800 Estancarbon
Tél. 05 61 95 39 00 - Fax : 05 61 95 53 13
www.groupedrb.com

MEMBRE
DRB GROUPE

"FINANCIERE ZELMAT"
Société par actions simplifiées
au capital de 579 600 euros
Siège social : 10, rue du Pountil
31410 MAUZAC
RCS : TOULOUSE B 524 252 343
SIRET : 524 252 343 00016

DECISIONS
ANNUELLES DU 25 SEPTEMBRE 2023

"FINANCIERE ZELMAT"
Société par actions simplifiée
au capital de 579 600 euros
Siège social : 10, rue du Pountil
31410 MAUZAC
RCS : TOULOUSE B 524 252 343
SIRET : 524 252 343 00016

*****

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix heures trente, l'actionnaire unique de la société "FINANCIERE ZELMAT", société par action simplifiée au capital de cinq cent soixante dix neuf mille six cents euros, divisé en cinq mille sept cent quatre vingt seize actions de cent euros chacune, dont le siège social est 10, rue du Pountil – 31410 MAUZAC, a consigné ses décisions prises dans les bureaux du supermarché « CARREFOUR MARKET » sis 138 bis route de Seysses à Toulouse (31100),
La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Abel ZELMAT, président et actionnaire unique.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement
CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT SEIZE parts, formant le capital social

Puis, il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la présidence sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 mars 2023 ainsi que sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du code de commerce, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice,

- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice ; quitus au président,

- Affectation des résultats,

- Rapport du commissaire aux comptes,

- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation,
- Le rapport du président,
- L'inventaire, le compte des résultats, les documents de synthèse et le bilan de l'exercice écoulé,

- Enfin, le texte des décisions qui seront consignées au registre.

Le Président rappelle les décisions prises :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport du président, du rapport du commissaire aux comptes et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 mars 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne au président quitus de sa gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter les bénéfices de l'exercice à hauteur de 300 000 € en dividendes et de procéder reliquat s'élevant à 46 885 euros aux "autres réserves".

L'actionnaire unique reconnaît que le rapport présenté mentionne qu'il a été distribué au cours des exercices précédents :

2019 – 2020 : 50.000 €
2020 – 2021 : 57.000 €
2021 - 2022 : 0 €

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions conclues ou qui se sont poursuivie au cours de l'exercice clos le 31/03/2023 modification :

- Modification des convention :

Filliales concernées	Nature des prestations		
	Convention prestation de services Avant le 31/12/2022	Présidence à compter du 01/01/2023	Convention prestation de services Mme ZELMAT à compter du 01/04/2023
Codistal	45.000,00	11.250,00	0,00
Difradis	105.000,03	27.501,00	0,00
Abedis	60.000,03	31.221,00	0,00

Il est également ici rappelé que Madame ZELMAT est désormais rattaché à notre société. A ce titre, ses prestations au sein des filiales du groupe fera l'objet de convention dédiées.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que les personnes, parties aux dites conventions ne peuvent prendre part au vote et que leurs parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

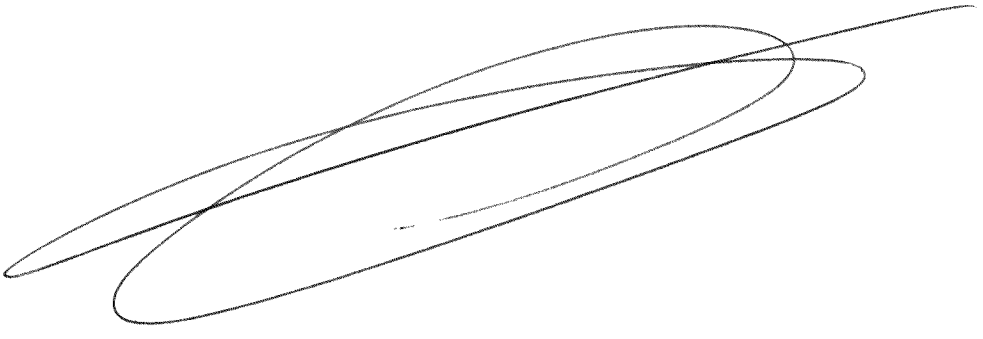
QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique, sur le rapport de la présidence, rappelle qu'au titre de l'exercice écoulé, la société n'a exposé aucune dépense somptuaire visée par l'article 39-4 du Code Général des

Impôts et de même, aucun intérêt excédentaire tel que visé par l'article 212 du C.G.I., n'a été versé durant cet exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé.



"FINANCIERE ZELMAT"
Société par actions simplifiée
au capital de 579 600 euros
Siège social : 10, rue du Pountil
31410 MAUZAC
RCS : TOULOUSE B 524 252 343
SIRET : 524 252 343 00016

RAPPORT DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2023, ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, savoir :

- le compte des résultats, les documents de synthèse et le bilan,
- le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.

Compte rendu de la gestion de la présidence ainsi que de l'activité de la société durant l'exercice écoulé

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons que le chiffre d'affaires (HT) s'est élevé à 279 972 euros, que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 346 885 euros, après dotation aux amortissements 0 euros, assortie d'une constitution de provision pour impôts sur les bénéfices de 49 034 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à 194 163 euros.

Les charges financières s'élèvent à 0 euro.

Les salaires s'élèvent à 69 084 euros.

Les produits financiers représentent 201 745 euros.

Perspectives d'avenir

Il convient de rappeler que la société "FINANCIERE ZELMAT" est une société de gestion de portefeuille de titres, à cet effet ses principales sources de revenus sont constituées par les dividendes et les prestations de services rendues à ses filiales.
L'actionnaire unique rappelle également que la processus de cession est amorcée pour la société CODISTAL. Les pourparlers sont également ouverts pour ABEDIS. Une location gérance sera mise en place au 2 avril 2024 en vue de la cession.

Présentation des comptes - bilan

Nous vous présentons en détail le compte des résultats, les documents de synthèse et le bilan, que nous soumettons à votre approbation.

Résultats de l'exercice - Propositions d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à 346 885 euros à hauteur de 100 000 € à la distribution de dividendes et le reliquat soit 246 885 euros au compte "autres réserves ».

Nous vous rappelons qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents les sommes suivantes :

2019 – 2020 : 50.000 €
2020 – 2021 : 57.000 €
2021-2022 : 0 €

Conventions de l'article L 223-19 du code de commerce

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'actionnaire unique.

Filliales concernées	Nature des prestations		
	Convention prestation de services Avant le 31/12/2022	Présidence à compter du 01/01/2023	Convention prestation de services Mme ZELMAT à compter du 01/04/2023
Codistal	45.000,00	11.250,00	0,00
Difradis	105.000,03	27.501,00	0,00
Abedis	60.000,03	31.221,00	0,00

Il est également rappelé qu'au titre de l'exercice a été constitué la société dénommé CZ IMMO pour laquelle, FINANCIERE ZELMAT a pris une participation a hauteur de 50%. Cette société a pour objet de détenir l'immeuble d'exploitation de DIFRADIS situé à TOULOUSE (31).

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, le présent rapport rappelle qu'il n'existe aucune autre convention devant être reportée sur le registre des décisions de l'actionnaire unique.

Mention des dépenses non déductibles

Nous vous rappelons qu'au titre de l'exercice écoulé la société n'a exposé aucune dépense somptuaire visée par l'article 39-4 du Code Général des Impôts et de même, aucun intérêt excédentaire tel que visé par l'article 212 du C.G.I. n'a été versé durant cet exercice.

Rappel des participations financières :

Nous vous rappelons que la société financière ZELMAT détient les participations dans les sociétés suivantes :

- SAS ABEDIS à concurrence de 64 % dont le CA sur le dernier exercice est de 17 873 559,72 euros pour un résultat de 219 515 €
- CODISTAL à concurrence de 64 % dont le CA sur le dernier exercice de 15 mois est de 9 595 893, 19 € pour une perte de 35 888 €
- DIFRADIS à concurrence de 50 % dont le CA sur le dernier exercice est de 17 918 890.14 euros pour un résultat de 123 163 €

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Néant

ACTIVITES EN MATIERE DE R&D

NEANT

MODIFICATIONS INTERVENUES

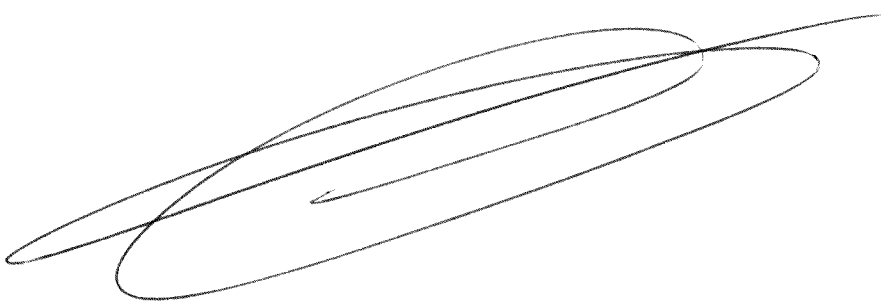
Organes de gestion : NEANT
Capital social : NEANT

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe la décomposition, à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2023, des délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D 441-6, ainsi que les factures reçues ou émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (II de l'article D.441-6).

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre président quitus de sa gestion.

LE GERANT.



FINANCIERE ZELMAT
Société par Actions Simplifiée
Capital social : 579 600 €
10 Rue du Pountil
31410 MAUZAC
RCS TOULOUSE 524 252 343

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Mars 2023

SAS A2H AUDIT
HARDTMEYER-HUC
Commissaire aux Comptes
Immeuble Espace 2B
6 Mail Philippe Lamour
34760 BOUJAN SUR LIBRON

A l'Associé unique de la société FINANCIERE ZELMAT,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE ZELMAT relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

2-1-Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2-2-Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er Avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-6 du Code de Commerce ne nous ont pas été communiquées. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations aux prises de participations et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5- Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

6- Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

BOUJAN SUR LIBRON,
Le 8 Septembre 2023

SAS A2H AUDIT - HARDTMEYER-HUC

J. BILLY



ANNEXES

- DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	727	151	576		576
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	1 354 459		1 354 459	1 004 459	350 000
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	**1 355 186**	**151**	**1 355 035**	**1 004 459**	**350 576**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	845		845		845
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 910		1 910	1 179	731
. Autres	875 620		875 620	623 602	252 018
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	760 000		760 000	500 000	260 000
Disponibilités	458 258		458 258	1 156 972	- 698 714
Charges constatées d'avance	371		371	371	
TOTAL (II)	**2 097 005**		**2 097 005**	**2 282 124**	**- 185 119**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**3 452 191**	**151**	**3 452 040**	**3 286 583**	**165 457**

S.H.H S.A.C

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 579 600 Euros)	579 600	579 600	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	57 960	57 960	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 420 811	1 608 489	812 322
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	346 885	869 322	- 522 437
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**3 405 256**	**3 115 371**	**289 885**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	28 364	136 955	- 108 591
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 318	7 076	4 242
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux		11 734	- 11 734
. Etat, impôts sur les bénéfices	834	8 686	- 7 852
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 664	4 628	36
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	104	106	- 2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 500	2 027	- 527
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**46 784**	**171 212**	**- 124 428**
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**3 452 040**	**3 286 583**	**165 457**

S.H.H
C.A.C

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	279 972		279 972	280 000	- 28	-0,01
Chiffres d'affaires Nets	**279 972**		**279 972**	**280 000**	**- 28**	**-0,01**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			0	0		
Total des produits d'exploitation			**279 972**	**280 000**	**- 28**	**-0,01**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			9 352	10 061	- 709	-7,05
Impôts, taxes et versements assimilés			7 223	9 823	- 2 600	-26,47
Salaires et traitements			69 084	89 634	- 20 550	-22,93
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations			151		151	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation			**85 809**	**109 518**	**- 23 709**	**-21,65**
RESULTAT EXPLOITATION			**194 163**	**170 482**	**23 681**	**13,89**
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations			201 745	749 500	- 547 755	-73,08
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			11	88	- 77	-87,50
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			**201 756**	**749 588**	**- 547 832**	**-73,08**
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières						
RESULTAT FINANCIER			**201 756**	**749 588**	**- 547 832**	**-73,08**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			**395 919**	**920 070**	**- 524 151**	**-56,97**

S.H.H
C.A.C

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	49 034	50 748	- 1 714	-3,38
Total des Produits	**481 728**	**1 029 588**	**- 547 860**	**-53,21**
Total des charges	**134 843**	**160 266**	**- 25 423**	**-15,86**
RESULTAT NET	**346 885**	**869 322**	**- 522 437**	**-60,10**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

S.H.H
C.A.C

ANNEXE

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 04/09/2023

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023 dont le total est de 3 452 039,89 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 346 884,96 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

□

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			*727*
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			*727*
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	*1 004 459*		*350 000*
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	*1 004 459*		*350 000*
TOTAL GENERAL	*1 004 459*		*350 727*

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			*727*	*727*
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			*727*	*727*
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			*1 354 459*	*1 354 459*
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			*1 354 459*	*1 354 459*
TOTAL GENERAL			*1 355 186*	*1 355 186*

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		*151*		*151*
Emballages récupérables et divers				
TOTAL		*151*		*151*
TOTAL GENERAL		*151*		*151*

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales,agencements,constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	*151*				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	*151*				
TOTAL GENERAL	*151*				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	*845*	*845*	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	*1 910*	*1 910*	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	*875 620*	*875 620*	
Charges constatées d'avance	*371*	*371*	
TOTAL GENERAL	*878 747*	*878 747*	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	*11 318*	*11 318*		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	*834*	*834*		
- T.V.A.	*4 664*	*4 664*		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	*104*	*104*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	*28 364*	*28 364*		
Autres dettes	*1 500*	*1 500*		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	*46 784*	*46 784*		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

6.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 876
Dettes fiscales et sociales	104
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	9 980

6.2 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	371	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	371	

Commentaires:

6.3 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	5 796	100,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	5 796	100,00

Commentaires:

6.4 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	279 972
TOTAL	279 972

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

Répartition par marché géographique	Montant
France	279 972
Etranger	
TOTAL	279 972

6.5 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impots	Impots
Résultat courant	395 919	
Résultat exceptionnel (et participation)		
Résultat comptable	346 885	

Commentaires:

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/03/2023 12 mois	31/03/2022 12 mois	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*579 600*	*579 600*	*579 600*	*579 600*	*579 600*
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*279 972*	*280 000*	*299 368*	*306 950*	*279 845*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*396 070*	*920 070*	*195 752*	*489 476*	*327 300*
c) Impôt sur les bénéfices	*49 034*	*50 748*	*44 668*	*52 730*	*42 545*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*347 036*	*869 322*	*151 084*	*436 746*	*284 755*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*346 885*	*869 322*	*151 084*	*436 746*	*284 755*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	*69 084*	*89 634*	*90 597*	*90 256*	*94 097*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

7 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
CODISTAL	*76 225*	*469 694*	*74,00*	*579 000*	*579 000*	*99 473*		*7 426 823*	*126 288*	*499 500*
ABEDIS	*2 027*	*917 025*	*64,00*	*1 300*	*1 300*			*17 873 560*	*219 515*	*192 403*
DIFRADIS	*15 200*	*964 272*	*50,00*	*424 059*	*424 059*	*822*		*17 918 890*	*123 163*	
SCI CZIMMO	*700 000*		*50,00*	*350 000*	*350 000*	*150 650*				
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SCI ZELMAT	*1 000*		*10,00*	*100*	*100*	*624 676*		*32 000*	*-15 604*	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires